



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la sécheresse de
l'Été 2022

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du 10 Octobre 2022

À Bondoues

Le 10 OCT. 2022

Le Maire,



P. DELEBARRE

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.